Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502537-20260706-2026_07_06_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 06 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le six juillet, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

21 présent(e)s : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BREGEON, M. Bruno RENOUARD, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Yves LE ROUX, M. Franck JOURDAN, M. Jean-Philippe ROUDIER, M. William POMMIER, M. Oliver SCHREIBER, M. Vincent LE GOUARD, Mme Lydie HERVIEU, Mme Séverine BUFFERAND, M. Arnaud FOUQUE, Mme Chloé GONORT ACHER, Mme Régine BRIELLE, Mme Cécile MARCHAND, M. Thomas JUHEL, Mme Chloé BEAULIEU, formant la majorité des membres en exercice.

6 excusé(e)s : Mme Catherine LEBON ayant donné pouvoir à Mme Cécile BREGEON, M. Vincent BONNISSEAU ayant donné pouvoir à M. Florent BASLÉ, Mme Cécilia LEMOINE ayant donné pouvoir à Mme Régine BRIELLE Mme Claire BOULAY ayant donné pouvoir à M. Bruno RENOUARD, M. Jean LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, Mme Anouchka MEHEUST ayant donné pouvoir à Mme Cécile MARCHAND.

0 absent(e) :

Secrétaire de séance : M. Vincent LE GOUARD
Date de convocation : le 30 juin 2026 Nombre de conseillers en exercice : 27

2026_07_06_05 Nomenclature : 7.6

Adoption du rapport de la CLECT

Rapporteur : M. le Maire

Vu le code général des impôts - Article 1609 nonies C ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral n°35-2023-10-03-00002 du 03 octobre 2023 portant modification des statuts de la communauté de communes Liffré-Cormier Communauté ;
Vu le décret n° 2025-964 du 12 septembre 2025 détaillant les bénéficiaires ;
Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 19 mai 2026.

Il est exposé ce qui suit :

Conformément aux dispositions du 1 bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, *« le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du Conseil Communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges »*.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 19 mai 2026 a eu pour objet :

- Un service commun Autorisation du Droit des Sols (ADS) a été mis en place au 1er juillet 2015 au sein de la communauté de communes (délibération n° 2015/010 du 5 février 2015). Une convention a été établie avec chacune des communes membres ayant adhérée au service commun. Cette convention traite des conditions d'exercice du service commun.
- Le reversement à Liffré-Cormier Communauté de la subvention relative à l'autorité organisatrice de la petite enfance.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502537-20260706-2026_07_06_05-DE

Suivant les conclusions de ce rapport, les attributions de compensation pour l'année 2026 suite à l'approbation du rapport de CLECT sont les suivants :

COMMUNES	ADS 2024	AC 2025	ADS 2025 / AOM PE	AC 2026
Saint Aubin du Cormier	34 737,78 €	392 686,09 €	36 200,78 € 28 459,38 €	362 763,71 €
Gosné	16 512,87 €	79 657,50 €	12 066,93 €	84 103,44 €
Livré sur Changeon	9 664,72 €	13 583,80 €	8 221,42 €	15 027,10 €
Mézières sur Couesnon	9 149,27 €	31 473,95 €	9 187,53 €	31 435,69 €
Liffré	49 225,66 €	2 118 567,51 €	53 931,77 € 24 393,75 €	2 089 467,65 €
La Bouëxière	13 530,61 €	241 688,63 €	14 719,00 € 28 459,38 €	212 040,86 €
Ercé près Liffré	4 049,98 €	10 373,55 €	6 327,09 €	8 096,44 €
Dourdain	3 718,61 €	39 563,37 €	2 898,34 €	40 383,64 €
Chasné sur Illet	3 239,98 €	21 630,37 €	6 990,10 €	17 880,25 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Valide les conclusions du rapport de la CLECT du 19 mai 2026, joint en annexe, ainsi que la révision des attributions de compensation qui en résulte et telle que présentée dans le tableau ci-dessus.**

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire : Jérôme BÉGASSE.

Mairie
B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr
www.saint-aubin-du-cormier.bzh